

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 avril 2003
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts**Troisième session**

Genève, 26 mai-6 juin 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe
intergouvernemental sur les forêts/Forum
intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action
du Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Lettre datée du 3 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'une réunion internationale d'experts sur le thème « Le rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts », qui s'est tenue à Wellington (Nouvelle-Zélande) du 25 au 27 mars 2003. Cette réunion était organisée conjointement par les Gouvernements des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse, ainsi que par l'Organisation internationale des bois tropicaux (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et de son annexe soient publiés comme document du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa troisième session.

(Signé) Don MacKay

* E/CN.18/2003/1.



**Annexe à la lettre datée du 3 avril 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts

**Rapport de la Réunion d'experts intersessions
du Forum des Nations Unies sur les forêts**

25-27 mars 2003
Wellington, Nouvelle-Zélande

**Organisée par les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Argentine,
de l'Australie, du Canada, du Chili, des États-Unis d'Amérique, de la Malaisie,
de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord et de la Suisse, ainsi que par l'ITTO, avec l'appui technique du CIFOR,
de la FAO et de l'IUFRO**

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
Historique	5
Conclusions	5
Biens et produits forestiers	6
Élimination de la pauvreté	7
Application de la législation relative aux forêts et commerce illicite	8
Certification et étiquetage	8
Questions liées à l'infrastructure	9
Échange de connaissances et transfert de technologie	10
Renforcement des capacités	10
Intérêts des parties prenantes	11
Séquestration du carbone	11
Diversité de l'utilisation des forêts plantées	12
Liens entre forêts plantées et forêts naturelles	12
Forêts plantées en vue de la régénération de l'environnement et de la restauration écologique	13
Petits exploitants	13
Complémentarité de l'exploitation des terres et de l'aménagement du territoire	14
Forêts plantées et diversité biologique	14
Définitions liées aux forêts	14
Recommandations	15
Biens et produits forestiers	15
Élimination de la pauvreté	16
Questions liées à l'infrastructure	16
Échange de connaissances, transfert de technologie et renforcement des capacités	17
Certification et étiquetage, et commerce	17
Définitions liées aux forêts	17
 Annexe	
I. Réunion intersessions d'experts sur le rôle des forêts plantées dans la gestion écologiquement viable des forêts	18

Introduction

1. Les Gouvernements des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse, ainsi que l'Organisation internationale des bois tropicaux (ITTO) ont organisé une réunion internationale d'experts intitulée « Le rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts » pour aider le Forum des Nations Unies sur les forêts à mettre en oeuvre des mesures propres à favoriser la gestion durable des forêts. En outre, la réunion a bénéficié d'un appui technique fourni par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO). Vingt et un exposés et études de cas ont servi de base aux débats qui ont eu lieu à Wellington (Nouvelle-Zélande) du 25 au 27 mars 2003.

2. Il s'agissait de la deuxième réunion internationale d'experts sur ce thème. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- Promouvoir le rôle des forêts plantées et définir les moyens de leur faire jouer un rôle aussi important que possible dans la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale;
- Aider les pays à mettre en oeuvre des mesures propres à promouvoir la gestion durable des forêts;
- Tirer parti des résultats de la première Consultation d'experts sur le rôle des forêts plantées qui a eu lieu à Santiago du Chili en 1999;
- Dégager un consensus au moyen d'un dialogue éclairé entre grands groupes d'intérêt; et
- Aider le Forum des Nations Unies sur les forêts à mettre en oeuvre son programme de travail.

3. La réunion a été ouverte par le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, Mme Helen Clark. Y participaient 101 participants de 45 pays situés sur cinq continents. Une grande variété d'auteurs y étaient représentés, dont des gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations internationales et non gouvernementales et les organisations de peuples autochtones.

4. Quatre séances plénières étaient prévues au programme, de même que trois exposés-cadres. Les séances plénières ont eu pour thèmes les bienfaits et les défis associés aux forêts plantées et les moyens d'assurer la gestion durable des forêts et de la promouvoir. Les participants à chaque session ont entendu jusqu'à quatre exposés sur le point considéré puis se sont réunis en groupes de travail qui ont abordé une série de questions liées aux exposés présentés. Afin d'assurer une vaste participation et des débats approfondis, six groupes de travail ont été formés, comprenant chacun moins de 20 experts. Les conclusions des groupes de travail ont été présentées en séance plénière. Toutes les sessions plénières ont bénéficié de services d'interprétation simultanée en trois langues, anglais, espagnol et français. On trouvera à l'annexe 1 le programme détaillé de la réunion.

Historique

5. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 a reconnu l'importance des forêts plantées dans la gestion durable des forêts, comme en témoignent les Principes relatifs aux forêts et le chapitre 11 du programme Action 21. Par la suite, le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) ont élaboré et promu diverses propositions relatives à la gestion durable des forêts, dont plusieurs avaient trait aux forêts plantées.

6. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a été créé en octobre 2000 par le Conseil économique et social de l'ONU. Cet arrangement international a pour principal objectif de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et un engagement politique solide et à long terme à cette fin. Les forêts plantées jouent un rôle important dans plusieurs domaines qui relèvent du mandat du Forum.

7. Bien que le rôle important des forêts plantées dans la gestion durable des forêts ait été constaté par la CNUED et des instances apparentées, il a fallu attendre 1999 pour que la question soit abordée sous tous ses aspects dans le cadre du dialogue intergouvernemental sur les forêts. Cette année-là, les Gouvernements du Chili, du Danemark, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal ont organisé la première Réunion d'experts sur le rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts, qui a eu lieu à Santiago du Chili du 6 au 10 avril 1999. La réunion avait pour objectif d'aider le Forum intergouvernemental sur les forêts à prendre conscience du rôle des forêts plantées en tant qu'élément important d'une gestion durable des forêts et à le renforcer. Les participants à la réunion ont examiné un certain nombre de questions telles que les causes sous-jacentes du déboisement, les besoins des pays à faible couvert forestier, l'offre et la demande futures de produits ligneux et non ligneux et la régénération des terres dégradées. La deuxième réunion d'experts, qui s'est tenue en Nouvelle-Zélande, visait à aller plus loin dans ces recommandations et à atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 2.

Conclusions

8. La Réunion d'experts a constaté que la superficie des forêts plantées avait sensiblement augmenté dans le monde au cours des 10 dernières années. Elle a également noté que selon des statistiques récentes de la FAO, 5 % de la superficie totale que ces forêts recouvrent pourraient assurer 35 % de l'offre mondiale de bois. Le bois et les produits du bois étaient, de loin, la matière première la plus économique sur le plan énergétique et la plus respectueuse de l'environnement par rapport à l'acier, à l'aluminium et au ciment. Dans ces conditions, promouvoir le rôle multiforme des forêts plantées, c'était contribuer grandement à la gestion durable des forêts. Les participants à la réunion ont toutefois conclu que les forêts plantées ne devaient pas remplacer les forêts naturelles et qu'elles ne devaient pas non plus avoir des effets néfastes sur les moyens d'existence des populations qui dépendaient des forêts ou des populations autochtones. Ils sont arrivés à la conclusion que la promotion de la foresterie plantée durable exigeait un cadre d'action cohérent et stable. Une participation effective des parties prenantes à l'élaboration des décisions relatives à la planification des forêts et à leur mise en oeuvre en était un élément clef. Les participants ont réaffirmé que les forêts plantées

faisaient partie du continuum forestier, notion qui avait été élaborée lors de la première Réunion d'experts à Santiago.

9. Toutes les forêts jouent une série de rôles et fournissent une grande variété de biens et de services. Les forêts plantées ont des fonctions très diverses, et les participants ont reconnu l'importance cruciale du contexte dans lequel elles s'inscrivaient et souligné que les bienfaits provenant des forêts variaient selon les pays en fonction des conditions et des facteurs locaux. Toute généralisation du rôle joué par les forêts plantées devait tenir compte de l'importance du contexte et, pour cette raison, être traitée avec prudence.

10. On a noté que différents objectifs et pratiques de gestion étaient utilisés pour fournir les divers biens et services requis. Par exemple, les objectifs de gestion d'une forêt plantée qui a pour principale fonction de produire du bois seront sensiblement différents de ceux d'une forêt visant avant tout à régénérer les terres.

11. Les participants ont également noté que ce que la société attendait des forêts plantées, et donc les objectifs principaux, pouvaient évoluer étant donné la durée très longue dans laquelle s'inscrivait la vie de bien des forêts; d'où la nécessité de systèmes de gestion adaptables en fonction de nouvelles attentes sociales, environnementales, économiques et culturelles.

12. Afin de tenir compte de la variété des régimes de gestion et des types d'écosystèmes, les participants ont réitéré la conclusion à laquelle la première Réunion d'experts était parvenue à Santiago, à savoir qu'il existait un continuum depuis les forêts hautement protégées à des fins de conservation aux forêts plantées à cycle court destinées à la production. À l'une des extrémités de ce continuum, la frontière entre certaines forêts plantées et les forêts naturelles était souvent floue, et les participants ont considéré que des informations supplémentaires étaient nécessaires sur les liens et interactions entre forêts naturelles et forêts plantées. Dans l'idéal, les forêts plantées devaient être complémentaires des forêts naturelles, et la concurrence réduite au minimum. À l'autre extrémité du continuum, on a considéré que les liens entre forêts plantées et pratiques agricoles devenaient moins clairs et que l'agroforesterie jouait un rôle important dans l'interface entre agriculture et foresterie. Les propriétaires des forêts plantées étaient également très divers : grandes et petites sociétés, fermiers et propriétaires terriens, gouvernements, collectivités et populations autochtones.

Biens et produits forestiers

13. Les biens et services provenant des forêts plantées, que chacun connaît, incluent le bois d'industrie, le bois de feu et les produits forestiers non ligneux (fourrage, produits de l'apiculture, huiles essentielles, tanins, liège, latex, produits alimentaires, etc.) et les services liés à la conservation, à l'environnement (séquestration du carbone, maîtrise de la salinité, services en matière de biodiversité, etc.), aux activités récréatives (chasse, pêche, randonnée, etc.), à la prévention de l'érosion et à la remise en état des sols dégradés. Dans les pays à faible couvert forestier, seule la création de nouvelles forêts, essentiellement grâce à la plantation, peut permettre de profiter des multiples bénéfices de l'exploitation des forêts.

14. Les forêts plantées jouent un rôle de plus en plus important dans la fourniture de ces biens et services aux échelles locale, nationale et internationale. Pour tirer le

meilleur parti possible de leur exploitation, il convient de les planter avec discernement, de les gérer durablement et d'en faire un complément des forêts naturelles en termes de biens et de services forestiers.

15. L'accès aux marchés incite les propriétaires de forêts, quelle que soit la superficie de celles-ci, à investir dans la gestion durable des forêts plantées. La certification et l'écoétiquetage comptent parmi les techniques qui y contribuent de manière de plus en plus marquée. À l'heure actuelle, les marchés ne récompensent pas suffisamment les comportements écologiquement rationnels en accordant des primes pour les produits provenant de forêts gérées écologiquement. Il demeure difficile d'élaborer des mécanismes efficaces qui permettent aux consommateurs de partager les coûts et les avantages de la gestion écologiquement viable des forêts.

16. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'emploie à promouvoir et défendre un système commercial multilatéral non discriminatoire. Elle reconnaît aussi que la protection de l'environnement et la promotion du développement durable peuvent et doivent concourir au même objectif au sein de ce système commercial. Ainsi, le cadre commercial international, en particulier par l'intermédiaire de l'OMC, devrait contribuer sensiblement à la promotion du commerce des produits provenant de forêts plantées gérées écologiquement. Cela peut se faire de trois manières :

- Les règles commerciales ne devraient ni défavoriser les produits provenant de forêts plantées gérées écologiquement ni pénaliser les producteurs qui ont investi dans la gestion écologiquement viable des forêts;
- La libéralisation des échanges pourrait également faciliter la pénétration des marchés affluents par les biens produits par les petits producteurs des pays en développement qui, à l'instar de ceux des pays plus avancés, ont investi dans la gestion écologiquement viable des forêts; et
- Des règles plus efficaces et une aide faussant au minimum les échanges s'agissant des forêts plantées pourraient contribuer à décourager la production non viable.

Élimination de la pauvreté

17. Actuellement, 1,2 milliard de personnes vivent dans la pauvreté, en particulier dans les pays en développement, et un pourcentage important de la population pauvre du monde tire sa subsistance des ressources forestières. L'Assemblée générale a convenu que l'élimination de la pauvreté devrait être l'un des thèmes prioritaires du développement durable, comme il ressort d'Action 21, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de ses objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

18. Cet engagement met en avant le rôle essentiel des forêts plantées dans l'élimination de la pauvreté, tant dans les pays en développement que dans les régions des pays développés, où les groupes marginalisés et les populations autochtones sont exclus des avantages des processus de développement. Dans les régions où les forêts ou les sols sont dégradés, les forêts plantées peuvent beaucoup contribuer à ce que les communautés concernées bénéficient de retombées économiques et sociales.

19. Pour exploiter pleinement le potentiel qu'offrent ces forêts, un processus participatif de planification de l'utilisation des terres doit tenir compte des coûts et des avantages économiques, culturels et sociaux directs que cela représente pour la collectivité.

20. Les forêts plantées peuvent procurer des moyens d'existence durables, faciliter la création d'entreprises communautaires et à investissement faible et favoriser la démarginalisation des personnes qui vivent dans la pauvreté. Leur exploitation peut aussi contribuer à atténuer les incidences disproportionnées de la pauvreté sur les femmes.

Application de la législation relative aux forêts et commerce illicite

21. Ces dernières années, l'abattage et le commerce illicites du bois ont eu tendance à compromettre gravement les efforts déployés par de nombreux pays pour gérer durablement leurs forêts, en particulier les forêts plantées. Ces pratiques non seulement affectent la biodiversité et d'autres services environnementaux forestiers mais encore amoindrissent les recettes de l'État et portent atteinte aux droits des communautés locales. Les pratiques illégales vont au-delà de l'abattage illicite et s'étendent à toute la chaîne de production forestière, de l'exploitation et du transport à la transformation et à la commercialisation. Elles ont des causes profondes diverses et complexes, auxquelles il faut s'attaquer dans les pays producteurs comme dans les pays consommateurs de bois.

22. Les pratiques illégales et la corruption sont récemment passées au premier plan du dialogue international sur les forêts et sont des problèmes que les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations internationales s'emploient à résoudre. Une meilleure administration, le renforcement de l'application de la législation relative aux forêts et la rationalisation des mesures concernant les forêts, y compris la mise en valeur des forêts plantées afin d'atténuer le déséquilibre entre la production et la consommation de bois, comptent parmi les mesures envisagées pour réprimer les activités forestières illicites.

23. L'effort qu'exige la lutte contre l'abattage et le commerce illicites du bois n'incombe pas aux seuls producteurs. Les politiques adoptées par les pays consommateurs pour mieux identifier le bois d'origine licite, les mesures d'incitation visant à encourager la commercialisation sur leurs marchés du bois d'origine licite et l'élimination des débouchés commerciaux pour le bois d'origine illicite sont aussi des éléments clefs de cette action.

24. On s'accorde de plus en plus largement à reconnaître que la certification du bois, les vérifications douanières successives et les procédures d'acquisition des gouvernements sont des moyens efficaces de décourager le commerce illicite et de promouvoir les débouchés commerciaux pour les produits ligneux légalement exploités et commercialisés.

Certification et étiquetage

25. Les participants à la réunion ont encouragé le perfectionnement et l'utilisation des connaissances et des outils liés au développement durable des forêts plantées. Ils ont estimé que la certification et les critères et indicateurs élaborés à l'échelle intergouvernementale avaient un rôle essentiel à jouer s'agissant de promouvoir des

pratiques de gestion viables. Ils étaient largement favorables à la certification en tant que moyen d'éliminer les pratiques non durables au niveau des organismes chargés de la gestion forestière, mais ont toutefois souligné la nécessité d'une utilisation uniforme et cohérente des systèmes de certification et estimé que l'élaboration d'indicateurs de durabilité devait être fondée sur des données scientifiques fiables. Si des progrès notables ont été fait dans de nombreux domaines liés aux aspects économiques de la gestion écologiquement viable des forêts, il n'en demeurait pas moins que la connaissance de la valeur environnementale, écologique, culturelle et spirituelle des forêts plantées, et les méthodes d'évaluation en la matière, laissaient à désirer. Il faut pousser plus avant la recherche pour pallier ces lacunes et, d'une manière générale, élargir les connaissances nécessaires à la gestion durable des forêts artificielles. En outre, les indicateurs et les instruments connexes servant à l'évaluation de la gestion écologiquement viable doivent être adaptés à la taille des forêts (futaie, petite forêt, forêt régionale, nationale ou transfrontière).

26. Les gouvernements sont invités à élaborer les cadres juridiques et institutionnels appropriés et à créer un environnement porteur, pouvant reposer sur des mesures d'incitation pertinentes, le cas échéant, un appui cohérent aux politiques et l'existence de conditions d'investissement stables permettant l'application des systèmes de certification. Il conviendrait aussi de promouvoir une conception plus uniforme du rôle que la certification peut jouer en faveur du développement durable des forêts plantées.

27. Les participants ont préconisé de ne pas mettre au point de nouveaux systèmes de certification et ont recommandé d'étudier les mécanismes afin d'accroître la compatibilité des systèmes déjà en place, et leur complémentarité le cas échéant, de façon à renforcer la crédibilité de la certification et de l'étiquetage. Les systèmes de certification devaient fixer des normes élevées en matière de gestion écologiquement viable des forêts et éviter de cautionner les pratiques consistant à appliquer le « plus petit dénominateur commun ». Il a également été recommandé que ces systèmes fassent ressortir les avantages des produits provenant des forêts gérées durablement par rapport à certains produits concurrents issus d'une production moins durable.

28. Il convient en outre de créer des mécanismes permettant de garantir que les coûts liés à la certification sont équitablement répartis et d'éviter des conflits potentiels avec les règles et les disciplines commerciales mondiales.

Questions liées à l'infrastructure

29. L'élaboration et l'application de dispositifs et de mécanismes de bonne gouvernance sont des éléments essentiels pour parvenir à la gestion durable des forêts au niveau national. Les politiques, lois et dispositions coercitives requises pour étayer ce cadre institutionnel devraient être élaborées par un processus de consultations ouvert, transparent et participatif. Un engagement politique fort en faveur de la gestion durable des forêts et l'élaboration d'un cadre institutionnel approprié sont les conditions préalables de toute infrastructure efficace.

30. Le régime foncier et les droits de propriété sont des questions cruciales dont il faut se préoccuper pour que les politiques et les lois soient viables et efficaces. Ce sont les politiques et les lois qui permettent de répartir équitablement les bienfaits

des forêts plantées. Leur élaboration devrait en principe s'appuyer sur un solide corpus de recherche.

31. De plus, l'engagement résolu et permanent en faveur de la recherche et développement est un élément crucial pour la gestion durable des forêts plantées. Les participants ont identifié précisément les recherches requises, qui concernent la mise en valeur de l'environnement, les services sociaux et culturels et autres biens intangibles du même ordre.

32. Au début, il faudra peut-être prévoir dans certains cas des incitations pour assurer l'implantation responsable des peuplements forestiers et la gestion durable des forêts plantées. Cependant, une fois que les capacités et les infrastructures sont développées, les incitations comptent moins que l'instauration d'un environnement porteur, efficace et évolutif.

33. Le développement durable des forêts plantées requiert de plus en plus d'apports de capitaux privés. Pour instaurer un climat propice à l'investissement privé, il faut que les lois, politiques et structures institutionnelles – y compris celles qui concernent les établissements bancaires et financiers – soient cohérentes et efficaces.

Échange de connaissances et transfert de technologie

34. L'échange de connaissances et le transfert de technologie ont été considérés comme des questions essentielles mais complexes. La diversité des acteurs appelle une meilleure compréhension des retombées écologiques, sociales et économiques induites par les forêts plantées. Il existe toute une documentation sur les expériences réussies de plantations forestières et sur les tentatives moins heureuses. Les participants de la réunion ont estimé que la création d'une base de données d'études de cas de forêts plantées, accessible par l'Internet, faciliterait grandement l'échange de connaissances. Les données devraient être établies, gérées et diffusées par un organisme impartial et crédible, sur la base de principes scientifiques rigoureux. Elles devraient concerner aussi bien les bons résultats que les contre-performances, car les échecs sont aussi riches d'enseignement que les réussites.

35. Les participants ont également estimé que l'échange de connaissances et le transfert de technologie étaient des processus participatifs nécessitant au moins un flux bidirectionnel d'information entre les parties prenantes et les gestionnaires des espaces forestiers. La mobilisation des parties prenantes appelle souvent des approches souples et créatives en matière d'échange de connaissances.

Renforcement des capacités

36. Les pays sont souvent considérés de façon binaire comme développés ou en développement, alors que leur degré de développement peut être très différent. Il y a aussi différents niveaux de développement à l'intérieur des pays quand des communautés choisissent d'autres voies de développement. Dans ces conditions, l'impact environnemental, social, culturel et économique des activités forestières, y compris la plantation et la reconstitution des forêts, sera très variable.

37. La plantation d'une forêt nécessite l'élaboration minutieuse d'un plan de gestion forestière. Ce plan devrait garantir la viabilité à long terme des produits et services forestiers sur les plans écologique, social, culturel et économique. Il doit donc mobiliser des compétences spécialisées très diversifiées, dont l'écologie, la

planification et la gestion participatives des ressources naturelles, la compatibilité des sites et des espèces, les peuplements forestiers, la protection des forêts, les activités sylvicoles et l'exploitation forestière, la commercialisation et le négoce des produits forestiers.

38. L'existence de ces compétences dépend des capacités nationales et locales d'investissement dans la recherche, l'enseignement et la vulgarisation. Renforcer ces capacités nécessite la mise en place de mécanismes de partage des connaissances et des technologies entre pays et communautés. Les capacités les plus importantes à renforcer pour exploiter les possibilités de gestion durable des forêts plantées sont la communication avec la société civile, l'intégration avec l'activité agricole, la vulgarisation rurale, le transfert de technologie, l'échange de connaissances et la formation.

39. La continuité de tout processus de renforcement des capacités est également une nécessité. L'une des façons d'obtenir des résultats durables est de faciliter l'interaction étroite entre les organisations locales, nationales et internationales.

Intérêts des parties prenantes

40. La mobilisation effective des parties prenantes a été jugée essentielle pour assurer la gestion durable des forêts plantées. Les participants ont confirmé les conclusions et recommandations de la première réunion d'experts, qui s'est tenue à Santiago, en particulier la nécessité d'associer concrètement les propriétaires fonciers et tous les autres acteurs concernés aux processus de prise de décisions, qui doivent être transparents et ouverts, et à la mise en oeuvre des politiques relatives aux forêts plantées. Les gestionnaires de l'espace forestier devraient reconnaître la diversité des approches possibles en matière de gestion et tous les acteurs concernés doivent être renseignés sur les avantages et les inconvénients des différents choix de gestion.

Séquestration du carbone

41. Il a été conclu que, si elles sont bien planifiées et bien gérées, les forêts plantées peuvent contribuer utilement aux initiatives proposées dans le cadre des différents processus internationaux, dont le Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Elles seront notamment un élément important des questions sur le reboisement examinées dans le cadre du Protocole de Kyoto. De plus, il a été noté que l'utilisation des produits des forêts plantées gérées rationnellement avait des effets positifs sur le cycle global du carbone. La faible quantité d'énergie incorporée dans ces produits ligneux par rapport à beaucoup d'autres matériaux, tels que l'acier, le ciment et l'aluminium, a été soulignée.

42. Les participants ont estimé qu'il fallait aider les pays à mieux comprendre le rôle que pouvaient jouer les forêts plantées dans la séquestration du carbone et les aider également à suivre leurs performances au regard de leurs obligations internationales.

43. Les pays peuvent, par le biais de l'Évaluation des ressources forestières, contribuer à la détermination de la densité et de l'étendue des biomasses forestières

nationales et communiquer des ensembles de données pour la vérification des rapports nationaux et le calcul des stocks de carbone en général.

44. De nombreux pays doivent renforcer leurs cadres institutionnels et acquérir la capacité requise pour appliquer des stratégies qui permettront aux petits propriétaires et utilisateurs des forêts de profiter des possibilités offertes par le Mécanisme pour un développement propre, et pour promouvoir l'utilisation accrue des biocombustibles et l'amélioration du rendement de conversion, en remplacement des combustibles fossiles.

Diversité de l'utilisation des forêts plantées

45. Les participants ont également noté que les forêts plantées avaient un rôle et un potentiel importants, à la fois comme sources de revenus pour les populations grâce à leurs produits ligneux et non ligneux, et pour répondre aux besoins en bois d'oeuvre et d'industrie. Elles offrent aussi aux citoyens toute une série de produits et de services forestiers allant du bois de chauffage aux usages récréatifs et aux services écologiques.

46. Les agroforêts, qui désignent généralement des espaces forestiers artificiels plantés d'arbres et autres espèces ligneuses récoltables ou pâturables pour des usages diversifiés, représentent une importante catégorie de forêts plantées susceptible de fournir un vaste éventail de produits et de services aux exploitants, aux communautés et à la société. Elles peuvent contribuer à l'instauration d'un mode de gestion durable des forêts en fournissant une série de pratiques de préservation et de production arbustives pour les terres agricoles.

47. Les forêts plantées peuvent rendre de multiples services aux écosystèmes – séquestration du carbone, stabilisation des sols, sauvegarde et enrichissement de la biodiversité, fonctionnalité des écosystèmes, lutte contre la salinité, protection contre les crues et qualité de l'eau. L'exploitation de ce potentiel suppose des politiques et des conditions commerciales favorables, qui font actuellement défaut pour nombre des services rendus aux écosystèmes.

Liens entre forêts plantées et forêts naturelles

48. Les liens entre forêts plantées et forêts naturelles sont complexes et il est souvent difficile de faire clairement la distinction entre les deux. Les participants ont noté que les forêts plantées devraient compléter les forêts naturelles, mais que pour qu'elles jouent pleinement ce rôle, elles ne devraient pas être plantées au détriment des forêts naturelles. Les forêts plantées pourraient ainsi soulager la pression exercée sur les forêts naturelles, les droits et les moyens d'existence des populations locales étant protégés. Le monde industriel, les gouvernements et les autres parties prenantes doivent éviter toute répercussion néfaste liée à la mise en place de forêts plantées.

49. Les participants se sont inquiétés de ce que le commerce mondial florissant des produits forestiers risque de ne pas rendre véritablement compte du coût de production. Ils ont donc décidé d'encourager les travaux de recherche et d'analyse visant à mieux comprendre les liens entre forêts plantées et forêts naturelles, en évaluant notamment leurs incidences positives et négatives sur les produits, les entreprises et les communautés.

Forêts plantées en vue de la régénération de l'environnement et de la restauration écologique

50. Dans les régions arides et semi-arides en particulier, le faible couvert forestier a des répercussions néfastes sur la situation économique, sociale, culturelle et écologique de millions d'habitants, essentiellement des pays en développement. Les paysages appauvris de ces régions sont marqués par une réduction des moyens de subsistance ainsi que par un appauvrissement de la diversité biologique et de la fonctionnalité et de la productivité des écosystèmes. Les populations qui vivent dans ces pays ont souvent tendance à surexploiter les ressources forestières pour satisfaire leurs besoins essentiels (matériaux de construction traditionnels, bois de chauffe, alimentation, fourrage pour le bétail, médicaments).

51. Il a été reconnu que la mise en place de forêts plantées dans des zones désertiques ou sérieusement dégradées avait pour effet de favoriser la conservation des sols, d'accroître la diversité biologique et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Il était cependant nécessaire d'élaborer des stratégies cohérentes en matière de gestion des forêts, notamment pour ce qui est de l'abattage, de l'utilisation et du recyclage, afin de garantir la viabilité de l'opération.

52. Les forêts plantées jouent un rôle important dans la restauration des paysages, en amplifiant la contribution des ressources naturelles (agriculture, agroforesterie et foresterie) à la lutte contre la pauvreté, en limitant les risques écologiques et économiques encourus par les populations, en multipliant les bienfaits des écosystèmes et en renforçant la protection de la diversité biologique. Les forêts plantées peuvent en outre aider à lutter contre la désertification et à régénérer et remettre en état les terres dégradées. Dans de telles conditions, le rendement du capital investi dans les forêts plantées ne saurait guère être justifié si l'on ne prend pas en compte les retombées économiques de l'amélioration des conditions écologiques et sociales et, par voie de conséquence, des conditions de vie, y compris la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Pour ce type de forêts, on ne dispose pas d'indicateurs corrects utilisables dans des modèles économiques, et la véritable valeur des forêts plantées est donc rarement déterminée. Il convient de mener des travaux de recherche dans ce domaine.

Petits exploitants

53. Les petits exploitants jouent un rôle croissant dans la mise en place et la gestion des forêts plantées, tant à titre individuel que dans le cadre de partenariats avec d'autres intervenants. Ils peuvent se heurter à des obstacles importants dans leur participation à l'arboriculture et l'entrée sur les marchés pour de nombreux produits forestiers. Les difficultés qu'ils rencontrent ont notamment trait à la sécurité de la tenure des terres et des arbres, à l'accès aux plasmas germinatifs et aux conseils techniques, aux coûts de la procédure d'homologation, aux droits d'exploiter les ressources forestières et de commercialiser les produits forestiers ainsi qu'à l'obtention de capitaux à des conditions avantageuses.

54. Les petits exploitants peuvent aussi être privilégiés par rapport aux plus gros exploitants, notamment en termes d'innovation locale et d'accès aux marchés locaux pour les produits et services forestiers. Si l'on renforce la contribution des forêts plantées à l'amélioration des conditions de vie des petits exploitants, en levant les obstacles et en facilitant l'action des mécanismes d'appui (associations de petits agriculteurs, partenariats équitables avec d'autres intervenants, par exemple), on

pourra accroître considérablement l'intérêt des populations locales pour les plantations forestières et leur soutien à cette pratique, et par voie de conséquence développer les petites plantations forestières et accroître leur contribution à la gestion économiquement viable des forêts.

Complémentarité de l'exploitation des terres et de l'aménagement du territoire

55. Dans le spectre des différents modes d'utilisation des terres, les forêts plantées jouent un rôle important – complémentaire des autres modes d'utilisation – en contribuant à l'instauration de conditions de vie durables et à la viabilité de la gestion des forêts. Dans ce contexte, cette contribution mérite d'être optimisée par des mécanismes participatifs ouverts de planification de l'utilisation des terres, à tous les niveaux appropriés – par exemple, au niveau biorégional, pour la protection de la diversité biologique; à l'échelle des captages, pour le débit d'exploitation; au niveau de chaque entreprise, pour la planification commerciale. Sans une planification raisonnée de l'utilisation des terres, la contribution des forêts plantées à l'instauration de conditions de vie durables et à la viabilité de la gestion des forêts laissera à désirer et risque de ne pas être viable.

56. Il est important de mettre en place une infrastructure qui facilite la coordination de la planification entre l'agriculture, la foresterie et le développement urbain et collectif. L'existence de mécanismes de planification transparents auxquels participent les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes est fondamentale dans la planification de l'utilisation des terres.

Forêts plantées et diversité biologique

57. La contribution des plantations forestières à la protection et à la restauration de la diversité biologique varie en fonction de leur forme et de leur mode de gestion. Même les forêts plantées dans un objectif de production industrielle de bois peuvent jouer un rôle important dans la protection et la restauration de la diversité biologique, en procurant un habitat à des espèces particulières, en protégeant ce qui reste des forêts naturelles, en renforçant la connectivité entre les résidus et, dans certaines circonstances, en soulageant les forêts naturelles des pressions qui sont exercées sur elles. Les forêts plantées et gérées dans des objectifs plus vastes que la seule production de bois peuvent jouer un rôle encore plus important dans la protection et la restauration de la diversité biologique. À ce propos, tout un éventail de stratégies, consistant notamment à diversifier davantage les espèces qui composent le paysage, à diversifier dans l'espace et dans le temps les modes de gestion et d'exploitation des forêts ou encore à préserver et régénérer des éléments de la végétation naturelle ambiante, peuvent permettre d'augmenter la valeur des forêts plantées pour un coût relativement faible par rapport à la production de bois.

Définitions liées aux forêts

58. Les participants ont constaté que l'évaluation des différentes ressources en forêts naturelles et en forêts plantées, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, avait pâti de l'absence de véritables définitions et de données fiables. Il n'est pas toujours possible d'opérer une distinction entre forêts plantées et forêts naturelles, là où les espèces naturelles sont cultivées sur un mode de révolution longue et comportent des espèces mélangées et des plantations d'âges

variés, en particulier dans les pays des zones tempérées et boréales. La distinction s'est avérée plus facile pour les plantations comportant des arbres d'une même espèce, sans différence d'âge marquée, à révolution plus courte et à gestion intensive. De plus, l'absence de données complètes, cohérentes et fiables sur les forêts plantées a fait obstacle à l'analyse de la situation et des tendances dans le cadre de la réalisation d'études prospectives, de l'élaboration de politiques, de la planification et de la prévision des incidences sur la production de bois brut et d'autres valeurs sociales, écologiques et économiques.

59. Il a été admis que les définitions relatives aux forêts devaient reposer sur des objectifs convenus de gestion des forêts (but) et des caractéristiques ayant trait au caractère naturel des forêts (degré d'intensité de la gestion des forêts) pour décrire et rendre compte du large spectre forestier qui va des forêts naturelles aux forêts plantées en passant par les forêts naturelles modifiées et les forêts semi-naturelles.

60. Les participants ont marqué leur soutien à deux programmes coordonnés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à savoir le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, mené en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, sous la direction d'un groupe consultatif, et le programme d'harmonisation des définitions ayant trait à la foresterie, mené en coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Union internationale des instituts de recherches forestières et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'un vaste ensemble de parties prenantes (experts nationaux, universitaires, scientifiques, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales, notamment). Les participants ont estimé qu'harmoniser consistait, non pas à normaliser, mais à procéder à des modifications visant à améliorer la compatibilité, la cohérence, la comparabilité, la corrélation et la hiérarchie entre les termes et expressions et à mettre en évidence les similitudes et les différences.

Recommandations

61. La Réunion d'experts demande instamment au Forum des Nations Unies sur les forêts et aux autres organisations intéressées et aux parties prenantes de prendre les mesures suivantes :

Biens et produits forestiers

i) Prendre note du fait qu'il y a toute une gamme de forêts plantées, allant des vastes plantations aux petites exploitations, qui contribuent à répondre aux besoins de l'industrie et des communautés et à assurer la protection et la restauration de l'environnement;

ii) Prendre note du fait que, lorsqu'on évalue le rôle des forêts plantées dans la gestion écologiquement viable des forêts, il convient de reconnaître l'importance cruciale des contextes écologique, social, culturel et économique dans lesquels se déroulent les activités forestières;

iii) Souligner que les forêts plantées jouent un rôle de plus en plus important dans la fourniture d'une vaste gamme de biens et de services. Il convient d'élaborer,

en matière de promotion de la plantation de forêts, des politiques qui soient établies de façon responsable et gérées de façon viable afin de répondre à la demande croissante de produits ligneux, de bois de feu, de produits forestiers non ligneux, de remise en état et de restauration, et de services sociaux et environnementaux. En remplissant ces rôles, les forêts plantées peuvent réduire les pressions qui pèsent sur les forêts naturelles;

iv) Reconnaître le rôle positif que les forêts plantées peuvent jouer dans la promotion des valeurs écologiques et sociales, notamment la biodiversité, le changement climatique, la remise en état des terres dégradées et la lutte contre la désertification;

v) Prendre note du fait que les forêts plantées le sont parfois au détriment des forêts naturelles et portent préjudice aux droits et aux moyens d'existence des populations locales (pratique fortement découragée lors de la réunion de Santiago). Il faut donc que l'industrie, les gouvernements et les autres groupes intéressés prennent toutes les mesures nécessaires pour éviter cette pratique;

vi) Encourager l'analyse pour mieux comprendre les relations entre forêts plantées et forêts naturelles, en évaluant notamment les effets positifs et négatifs sur les produits, les entreprises et les communautés;

Élimination de la pauvreté

vii) Prendre note du fait que les forêts plantées ont un rôle important à jouer dans l'élimination de la pauvreté. Les politiques doivent encourager un développement des forêts plantées adapté au contexte local et répondant aux besoins des groupes économiquement et socialement marginalisés et des populations autochtones;

Questions liées à l'infrastructure

viii) Faciliter la gestion écologiquement viable des forêts plantées par la promotion et l'utilisation de cadres et de mécanismes assurant la bonne gouvernance. Ces cadres institutionnels et de réglementation doivent, notamment, tenir compte des questions touchant le régime foncier et les droits de propriété. Ils requièrent une législation appropriée et une application efficace de cette législation, et devraient être élaborés dans le cadre d'un processus de consultation transparent et inclusif;

ix) Prendre note du fait que l'établissement responsable et à long terme et la gestion écologiquement viable des forêts plantées requièrent l'instauration d'un environnement porteur pour en réaliser pleinement le potentiel à tous les niveaux;

x) Promouvoir la planification intégrée de l'occupation des terres et la participation active des propriétaires fonciers et des autres parties prenantes dans le processus de prise de décisions. Ces activités doivent être intégrées aux plans concernant toutes les autres formes d'utilisation des sols. Des processus transparents et inclusifs qui font véritablement participer les parties prenantes sont des éléments essentiels de la planification de l'occupation des terres;

Échange de connaissances, transfert de technologie et renforcement des capacités

xi) Reconnaître et promouvoir les initiatives qui permettent l'échange de connaissances et le transfert de technologie, notamment la recherche, la communication avec la société, l'intégration avec l'agriculture, l'établissement de bases de données, la compilation de monographies et la formation en matière de plantation de forêts;

xii) Promouvoir le développement de partenariats pour faciliter le renforcement des capacités et le transfert de connaissances et de technologie, en particulier sur le terrain, en matière de plantation de forêts;

xiii) Poursuivre d'urgence la recherche et l'échange de connaissances pour évaluer comme il convient la valeur environnementale, écologique, sociale, culturelle et spirituelle des forêts plantées;

Certification et étiquetage, et commerce

xiv) Encourager une plus grande utilisation des outils de gestion écologiquement viable des forêts plantées, y compris les critères et les processus à base scientifique, la certification et les instruments connexes;

xv) Prendre note du fait que les instruments visés dans la recommandation xiv), utilisés pour évaluer la gestion écologiquement viable des forêts plantées, doivent être adaptés à la taille de la forêt (futaie, petite forêt, forêt régionale, nationale et transfrontière);

xvi) Souligner qu'il faut que les pays producteurs et consommateurs et les organisations internationales mettent en place d'urgence des mécanismes comme les politiques d'achat, la certification et la filière de responsabilité, pour contrer l'abattage et le commerce illicites;

xvii) Établir un dialogue entre le Forum des Nations Unies pour les forêts et l'OMC pour préciser la relation entre les mécanismes visant à promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts plantées et les règles et disciplines en vigueur de l'OMC;

Définitions liées aux forêts

xviii) Encourager la FAO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'organisation de la Convention sur la diversité biologique, l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le PNUE et les autres parties prenantes intéressées à s'entendre d'urgence pour poursuivre l'harmonisation des définitions liées aux forêts, en particulier celles portant sur les forêts plantées.

Les auteurs du présent rapport espèrent que ce dernier et les recommandations qui y sont formulées seront adoptés par le Forum des Nations Unies sur les forêts et repris par les membres du Partenariat sur les forêts et par d'autres processus internationaux, organisations et parties prenantes s'intéressant à la question.

Annexe I

Réunion intersessions d'experts sur le rôle des forêts plantées dans la gestion écologiquement viable des forêts

Hôtel Intercontinental, Wellington

Heure	2e jour, mardi 25 mars	Heure	3e jour, mercredi 26 mars	Heure	4e jour, jeudi 27 mars
07 h 30	Inscription		2. Les problèmes		4. La facilitation
08 h 00		08 h 00	M. Peter Kanowski (Australian National University) : Les problèmes que pose la promotion des contributions des forêts plantées à la gestion écologiquement viable des forêts	08 h 00	Mohd Mydin et Abdul Rahim : Les facteurs affectant la facilitation de la gestion écologiquement viable des forêts plantées – tour d'horizon
08 h 30	Cérémonie d'ouverture – Accueil par le Premier Ministre	08 h 20	Camus, Parrotta, Brockerhoff et consorts (IUFRO) : Les forêts plantées et la biodiversité	08 h 20	Alastair Sarre [Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)] : Le commerce et la gestion écologiquement viable des forêts
09 h 00	Petit déjeuner	08 h 40	Peter Lawrence (Département australien de l'agriculture, des pêches et des forêts) : Maximiser le rôle des forêts plantées dans la gestion écologiquement viable des forêts : l'expérience australienne dans le règlement des problèmes	08 h 40	Durst, Enters et Brown (FAO) : Le rôle des stimulants
09 h 30	Introduction et exposés liminaires Allocution de Pekka Patosaari, chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts	09 h 00	Devon McLean (Conseil néo-zélandais des industries forestières) : L'approche de l'industrie forestière à la gestion écologiquement viable des forêts	09 h 00	Weber et Prado : L'expérience chilienne en matière de facilitation
10 h 00	M. Wink Sutton : La matière première la plus durable du monde	09 h 20	Débat	09 h 20	Jim Carle (FAO) : Définitions liées aux forêts plantées
10 h 30	M. David Victor (Stanford) : La restauration des forêts	09 h 50	Groupes de travail	09 h 40	Débat
11 h 00	M. Chris Elliott (Fonds mondial pour la nature) : Perspective du Fonds mondial pour la nature sur les forêts plantées	11 h 30	Rapports sur les travaux (en séance plénière)	10 h 10	Groupes de travail
11 h 30	Table ronde	12 h 30	Déjeuner	11 h 00	
12 h 00	Questions des participants		3. Assurer la gestion écologiquement viable des forêts	11 h 30	Rapports sur les travaux (en séance plénière)

Heure	2 ^e jour, mardi 25 mars	Heure	3 ^e jour, mercredi 26 mars	Heure	4 ^e jour, jeudi 27 mars
12 h 30	Déjeuner	13 h 30	Guy Salmon : Tour d’horizon – Assurer la gestion écologiquement viable des forêts	12 h 30	Questions diverses/synthèse des travaux
13 h 30	1. Les avantages	13 h 50	Grant Rosoman et Murray Parrish : L’expérience néo-zélandaise en matière de certification	13 h 00	Manifestation parallèle – Le Forest Stewartship Council et la certification
13 h 30	Bill Dyck : Les avantages sociaux, écologiques et économiques des forêts plantées	14 h 10	Winston Smit et Michael Pitcher : Monographie sud-africaine sur la façon d’assurer la gestion écologiquement viable des forêts plantées	13 h 00	Déjeuner
13 h 50	Stewart Magginis (UICN) : Le rôle des forêts plantées dans la restauration du paysage forestier	14 h 30	Ruark, Schoeneberger et Nair (Département de l’agriculture des États-Unis d’Amérique) : Le rôle de l’agroforesterie	13 h 30	
14 h 10	Tim Rollinson (Commission forestière britannique) : Les forêts évoluent avec l’évolution des besoins : l’expérience britannique	14 h 50	Débat	14 h 00	Visite touristique de la région de Wellington
14 h 30	Marian Chiu (NRCan) : Le Canada, terre de plantations?	15 h 30	Groupes de travail	17 h 30	5. Conclusions et recommandations
14 h 50	George Asher (Fédération des autorités maories) : Les Maoris et l’exploitation forestière écologiquement viable	17 h 00	Rapports sur les travaux (en séance plénière) Manifestation parallèle	18 h 00	Recommandations
15 h 10	Débat			18 h 30	Clôture
15 h 40	Groupes de travail	18 h 45	L’expérience néo-zélandaise en matière de forêts plantées : les industries forestières néo-zélandaises (des rafraîchissements seront servis)	19 h 00	Soirée libre
17 h 10	Rapports sur les travaux (en séance plénière)	20 h 00	Buffet organisé par Air New Zealand	20 h 00	
18 h 10	Fin des travaux de la journée	21 h 00		21 h 00	
19 h 00	Salle des banquets, Parlement	22 h 00			
19 h 00	Cocktail (entrée de l’Executive Wing)				
19 h 30	Spectacle culturel et dîner organisés par le Ministre des forêts				
23 h 00					